

Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Objet : Sortie de l'inventaire et mise au rebus des équipements électriques et électroniques

Suite au renouvellement du parc informatique, les matériels suivants :

Nom	Fabricant	Numéro de série	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Type de l'élément
Galaxy A5	Samsung	357765076836328	EPORA-TEL-00164	31/07/2016	Téléphone
Galaxy A5	Samsung	354313084147460	EPORA-TEL-00210	31/11/2016	Téléphone

ne sont plus en état d'usage (écran cassé, en panne).

Je soussigné,

Monsieur Alain KERHARO,

agissant en sa qualité de Directeur général de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes à titre intérimaire, nommé à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL1804573A en date du 19 février 2018.

Vu le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements

Vu la délibération n°99/22 du conseil d'administration de l'EPORA du 12/07/1919 relative à l'amortissement des immobilisations

Décide par la présente que :

- Les équipements électriques et électroniques hors d'usage listés ci-dessus doivent être sortis de l'inventaire, mis au rebus et recyclés ;
- Le recyclage des téléphones mobiles sera effectué par l'intermédiaire du service « Orange Reprise »

À Saint-Étienne
Le 10/08/2018

Le directeur général par interim

Alain KERHARO